

Vendredi 6/11/2020
Compte rendu du conseil municipal

présents: Laurent Vaurs, Alain Armagnac, Bernard Laurent, Sophie Plattner, Brice Lauret, Didier Bargiacchi
procuration : Laure Touchet
secrétaire de séance : Sophie Plattner

Le conseil municipal s'est tenu exceptionnellement à huis clos en raison des règles imposées par l'état d'urgence sanitaire.

.....

Ordre du jour

- 1-délibération sur le transfert de la compétence eau
- 2- le renouvellement de la convention tripartite de l'eau
- 3- le dégrèvement de la facture d'eau de M. Charcouchet
- 4- l'éclairage public
- 5- le changement du logiciel de gestion
- 6- le changement d'opérateur pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de l'égalité
- 7- la rétrocession de la concession Becquart
- 8- la titularisation de MC Malgoire
- 9- l'atlas de biodiversité régionale et un point sur le PLUI
- 10- les questions diverses

.....

L'eau

Quelques explications sur la situation :

Après plusieurs entrevues avec l'entreprise Seihe et le cabinet Dejante, après avoir examiné les différents choix qui se présentaient pour avancer sur la finalisation de la station (régie autonome de Roussayrolles, ou régie commune avec Vaour et Penne, ou rattachement à un syndicat des eaux, ou prise de compétence par la communauté de communes du Carmausin), et après avoir écarté l'option d'une judiciarisation du conflit avec l'entreprise et le cabinet, la commission « eau » a soumis au conseil municipal la proposition de rejoindre le syndicat des eaux du Levezou.

Pour plus de détails sur les raisons de ces choix, les habitants peuvent contacter les membres de la commission « eau ». Vous trouverez en annexe un compte-rendu de la rencontre entre le conseil municipal et le syndicat, qui s'est tenue juste avant le conseil. Des comptes-rendus des rendez-vous d'expertise sont également disponibles.

1) Adhésion au syndicat des eaux du Levezou et transfert de la compétence de l'eau

3 abstentions

4 voix pour

La délibération est adoptée à la majorité

2) Renouvellement de la convention tripartite de distribution de l'eau Roussayrolles-Penne-Vaour

A la dernière réunion des trois municipalités, les parties ont décidé de signer la convention pour un an, car dans un an les travaux à Penne seront normalement finis. A partir de cette fin de travaux, ce sera désormais Penne qui fournira l'eau à Vaour en cas de besoin. Il a été décidé lors de cette même réunion que si il y avait un gros manque d'eau, les vannes seraient fermées à Roussayrolles pour assurer la sécurité d'alimentation en eau des habitants. Le prix de vente de l'eau de Roussayrolles à Vaour a été revu, et fixé à 80cts le m3. Penne achètera l'eau à Vaour également à ce prix-là.

La délibération concernant le renouvellement de cette convention est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal propose, dans un souci d'égalité, de vendre l'eau à Tonnac au même prix, soit 80 cts le m3.

3) Dégrèvement de la facture d'eau de M. Charcouchet

Le conseil municipal adopte une délibération permettant un abattement de 75% sur l'estimation du montant qui est dû à une fuite avérée chez un particulier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le calcul se fait de la manière suivante : on fait la moyenne de la consommation des trois dernières années avant la fuite, et on fait la différence avec la facture de l'année de la fuite. Sur le résultat, on applique l'abattement de 75%. Ce dégrèvement ne s'applique que dans les cas d'une fuite supérieure au double de la consommation moyenne.

Remboursement de la dette de M. Charcouchet :

L'abattement de 75% est appliqué. Cependant, il s'avère que la fuite se situait à hauteur de l'ancien compteur qui aurait dû être enlevé par la mairie lors du remplacement de celui-ci. Considérant cette part de responsabilité de la mairie, et le montant élevé de la facture (supérieur au double de la consommation habituelle), il a été décidé que la mairie accorderait exceptionnellement à M. Charcouchet une aide pour le remboursement de celle-ci.

En ce qui concerne le règlement de la situation de M. Jacky Charcouchet (compteur bloqué pendant un an), il a été décidé de calculer la moyenne des consommations sur les trois années précédentes pour établir la facture de l'année en cours.

4-Eclairage public

La commission électricité propose de remplacer les anciennes ampoules de l'éclairage public par des Led. Estimation : avec les anciennes ampoules, on consomme 5932 Kw par an ; en led, on consommerait 1520 kw par an.

Un devis a été demandé au Sdet pour l'équipement en led, le remplacement de tous les lampadaires de la commune (4 faces, style ancien), la réfection des armoires électriques, et des horloges pour pouvoir gérer l'extinction de l'éclairage nocturne.

Le devis est de 9621,92€. Mais comme ces équipements sont largement subventionnés par le sdet, la mairie ne paierait que 2566€.

Le devis pour l'éclairage est approuvé à l'unanimité.

Le sdet a également le projet d'enterrer les lignes au 2^e trimestre prochain sur le hameau de Mespoulets. Si la mairie décide d'enterrer les lignes téléphoniques, ce sera à la charge de la mairie.

5-Changeement de logiciel informatique

Comme cela avait déjà été discuté précédemment, on décide d'investir dans un nouveau logiciel de secrétariat qui facilite le télétravail de Marie-Chantal. Ce logiciel devrait aussi permettre de faire des économies sur la maintenance. L'investissement est de 2200€.

Le projet est adopté à l'unanimité.

6-Dénonciation du contrat de l'association des maires

La dématérialisation des actes est prise en charge dans le nouveau logiciel. La mairie dénonce de ce fait la cotisation de 150€ à l'association des maires qui couvrait cette dématérialisation.

Approuvé à l'unanimité.

7-Rétrocession concession cimetière

La concession de Michel Becquart est rendue à la mairie, qui effectuera le remboursement en retour.

8-Titularisation de Marie-Chantal Malgoire

Mme Malgoire arrive à la fin de son stage dans la fonction publique.

Sa titularisation est validée à l'unanimité.

On note qu'il faut prendre le temps pour clarifier la circulation d'information entre les élus et le secrétariat. Les échanges d'informations, de mails et de documents doivent-ils tous passer par le maire ?
Il faut faire une fiche avec les tâches des conseillers pour que la secrétaire sache à qui elle doit renvoyer quel mail .

9-PLUI et atlas de la biodiversité

PLUI : à partir du printemps, les chargés d'études vont venir travailler spécifiquement sur la commune. Des réunions intercommunales sont prévues pour fin 2020, début 2021.

Le PADD (plan d'action pour le développement durable) a été rempli et affiché sur les panneaux municipaux. Les priorités retenues sont : « développer l'accès aux services de proximité, système de navette », « Parc naturel régional : relancer l'idée », « volonté de définir des prescriptions architecturales dans les docs d'urbanisme », « entretien et réouverture des chemins communaux, amélioration du balisage », « création de logements sociaux en agrandissant les zones constructibles »

Atlas de la biodiversité :

Les membres de la commission Patrimoine-Tourisme souhaitent que la commune rejoigne une démarche proposée par le ministère de l'environnement qui est la constitution d'Atlas des biodiversités régionales. Ceux-ci sont élaborés, à l'échelle communale ou intercommunale, à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires. Les buts sont de sensibiliser élus et habitants, faire connaître la richesse de la faune et la flore locale, et à l'avenir faciliter la protection de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

Un dossier est à remplir pour organiser le financement de la démarche.

La réunion de ce jour étant limitée aux sept élus du conseil pour cause de co-vid, Florian et Thérèse ne sont pas là pour répondre aux questions des conseillers. Il faut refaire une réunion avec eux pour mieux comprendre ce que cette démarche engagera pour la mairie.

10-questions diverses

Compte-rendu de la réunion sur la fibre.

Ils ont prévu comme installations : des « nœuds » c'est-à-dire des gros complexes, des armoires, et des câbles. Ces câbles seront posés sur les poteaux existants avec une rehausse. Chaque mairie doit prévoir les conditions pour cette rehausse (élagage...).

Il faut l'autorisation de la mairie pour chaque poteau. Il vont devoir mettre des poteaux de chez Mme De Leglay jusqu'à Mespoulets. Certains conseillers se posent la question des possibilités d'opposition à ces installations.

Site internet : le conseil municipal est d'accord sur le principe d'étudier les devis pour une création de site internet (abonnement et main d'œuvre) pour une somme de 1000€ maximum.

Pour les fêtes, le conseil par l'intermédiaire de Sophie, a décidé de demander aux enfants du village de décorer le sapin, la mairie offrira un cadeau aux enfants.

Pour nos aînés, les colis de fin d'année seront maintenus.

Résumé des votes:

Adhésion au syndicat des eaux du Levezou et transfert de la compétence de l'eau

3 abstentions, 4 voix pour.

La délibération est adoptée à la majorité

Renouvellement de la convention tripartite de distribution de l'eau Roussayrolles-Penne-Vaour,

Abattement de 75% en cas de fuite d'eau avérée, cpt bloqué :moyenne sur les 3 années précédentes.

Réfection de l'éclairage public.

Titularisation de Marie-Chantal Malgoire

Ces quatre propositions sont adoptées à l'unanimité

